

COMMERCIAL

CONTENU NET : 10 kg
400 g**DCT**

Poudre à double usage pour le traitement des semences

Comprend du diazinon pour supprimer les larves des racines, du captane pour supprimer la brûlure des semis et le pourridié, et du thiophanate-méthyle pour supprimer l'antracnose du haricot sec transmise par les semences et pour supprimer le *Penicillium oxalicum*, *Penicillium* spp. sur le maïs sucré

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GROUPE	1B ¹	INSECTICIDE
GROUPES	M ⁴ 1	FONGICIDES

ATTENTION : L'exposition prolongée au captane peut avoir des effets à long terme sur la santé. Pour minimiser l'exposition, suivre le mode d'emploi figurant sur la présente étiquette.

Avertissement, contient l'allergène soya.

GARANTIE : Diazinon	6 %
Captane	18 %
Thiophanate-méthyle	14 %

N° D'HOMOLOGATION 14986 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER POISON

NORAC CONCEPTS INC.
C.P. 31097
Guelph (ON) N1H 8K1
N° de tél. : 519-821-3633

C02/A-2

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être mortel en cas d'ingestion. Ne jamais manipuler le produit à mains nues. Porter des gants en caoutchouc; ne pas porter des gants en cuir ni en tissu. Éviter de renverser le produit sur la peau et les vêtements. Ne pas respirer la poudre. Lors du traitement, du transport et de la manipulation des semences traitées, travailler dans un endroit bien aéré et porter un appareil respiratoire, des lunettes à coques et des gants. Lors de la manipulation et de l'application, porter un appareil respiratoire, des lunettes à coques et des vêtements qui recouvrent les bras et les jambes afin de minimiser l'exposition. Enlever les vêtements contaminés tous les jours et les laver à fond avant de les réutiliser. Se laver à fond les mains, le visage et les bras après avoir manipulé ce produit et avant de boire, manger ou fumer. Prendre une douche après l'emploi ou à la fin de la journée de travail. En cas d'accident, enlever les vêtements contaminés et laver la peau à fond avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements et les gants avant de les réutiliser. Toujours travailler à l'abri du vent durant le mélange et le chargement. Tenir les personnes non protégées loin de la zone d'opération ou des endroits où il y a un risque de dérive. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale. Ne contaminer aucune étendue d'eau. Colorer les semences traitées et les étiqueter comme suit : « TOXIQUE POUR L'HOMME ET LES ANIMAUX. CES SEMENCES ONT ÉTÉ TRAITÉES AU DIAZINON, AU CAPTANE ET AU THIOPHANATE-MÉTHYLE POUR SUPPRIMER LES INSECTES ET LES MALADIES TRANSMISES PAR LES SEMENCES. NE PAS UTILISER À DES FINS D'ALIMENTATION DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE. »

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'empoisonnement, appeler **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la

personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le diazinon peut causer l'inhibition de la cholinestérase. En cas d'empoisonnement, obtenir immédiatement des soins médicaux. L'atropine est un antidote.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

À toute heure, 613-787-5620 **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE : Pour la gestion de la résistance, veuillez prendre note que le DCT contient un insecticide du groupe 1B¹, et des fongicides du groupe M⁴ et du groupe 1. Toute population d'insectes ou de pathogènes peut comprendre des individus naturellement résistants au DCT et aux autres insecticides/fongicides du groupe 1B¹, du groupe M⁴ et du groupe 1. Avec le temps, il peut se produire une perte graduelle ou totale d'efficacité lorsque ces insecticides/fongicides sont utilisés constamment dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance insecticide/fongicide :

- Dans la mesure du possible, alterner le DCT ou les fongicides des mêmes groupe 1 et groupe M⁴ avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisation antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Norac Concepts au 519-821-3633 ou au www.noracconcepts.com.

Haricot secs (*Phaseolus vulgaris*)

Appareils de traitement par empâtage : Utiliser 520 g de poudre par litre d'eau, et appliquer 1 L de bouillie pour 100 kg de semences. Autrement, régler la dose de façon à employer 130 g de poudre pour 25 kg de semences.

Mélange à la main : Pour chaque portion de 25 kg de semences, utiliser 130 g de poudre dans 350 mL d'eau. Bien mélanger pour que la poudre reste en suspension dans l'eau. Verser sur les semences et mélanger avec une spatule ou une pelle jusqu'à ce que les semences soient enrobées uniformément. Ne pas mélanger à mains nues. Laisser sécher les graines avant de les semer ou de les ensacher.

REMARQUE : Pour obtenir les meilleurs résultats, semer les graines dans la semaine qui suit le traitement. Ne pas entreposer les semences traitées pendant plus d'un mois avant de les semer. **Ce produit ne supprime pas l'antracnose lorsque les semences sont gravement infectées.**

La poudre à double usage DCT peut être appliquée en bouillie à base d'eau au moyen d'un appareil de traitement des semences classique ou commercial.

Remarque : Le traitement des semences cicatrisées ou abîmées mécaniquement ou dont la germination, la vigueur et la qualité sont connues comme étant faibles peut occasionner une germination réduite et/ou une réduction de la vigueur des semences et des plantules. Traiter et faire un essai sur la germination sur une petite quantité de semences avant de procéder à un traitement sur le lot tout entier.

Maïs sucré

Traitement dans la trémie du semoir : Employer 125 g de poudre à double emploi pour le traitement des semences DCT pour 25 kg de semences. Dans la trémie vide, mettre assez de semences traitées pour en couvrir le fond. Traiter ces semences dans un récipient distinct que l'on pourra ensuite détruire. Mettre le reste des semences dans la trémie et les traiter en les remuant avec une palette ou une latte de façon à les couvrir de poudre.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.